



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°29  
13 juillet 2016

- Décisions du 11 juillet 2016 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 2
*ressources humaines	P 5
*marchés	P 9
*ordonnateurs secondaires	P 12
*achats d'un montant inférieur à 4000€	P 16
*contravention grande voirie (CGV)	P 24

## **Direction territoriale Nord-Est**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Nancy, le 11 juillet 2016

## Décision portant délégation de signature



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision d'intérim du 15 juin 2016 au bénéfice de Monsieur Olivier VERMOREL,

### DECIDE

#### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNE, délégation est donnée à Monsieur Olivier VERMOREL, adjoint au Directeur territorial par intérim, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoirs du 31 mars 2014 susvisée.

## **Article 2 :**

**Délégation permanente** est donnée à Madame Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michelle LAQUENAIRE à Monsieur Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

## **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNÉ et de Monsieur Olivier VERMOREL, délégation est donnée à Madame Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

## **Article 4 :**

**Délégation permanente** est donnée à :

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- Elvis MAIRE, adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul /de l'UTI Moselle ;
- Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

**Article 5 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2015 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial

SIGNE

Nancy, le 11 juillet 2016

## Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision d'intérim du 15 juin 2016 au bénéfice de Monsieur Olivier VERMOREL,

### DECIDE

#### Article 1 :

##### **Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :**

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
  - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
  - pour les événements de famille suivants :
    - mariage / PACS de l'agent,
    - naissance ou adoption d'un enfant,
    - mariage d'un enfant,
    - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
    - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
  - pour les parents d'élèves
  - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
  - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
    - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
    - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
    - les décharges d'activité de service.
  - pour les femmes enceintes :
    - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),
    - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

**Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :**

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, secrétaire générale adjointe,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Hervé MARNEFFE adjoint au chef de l'arrondissement études et grands travaux,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances,
- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à

M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Chaumont, à M. Gérard CARBILLET.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Stéphane MUNOS, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, à M. Alain CAPRION, adjoint.

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint.

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, à M. Elvis MAIRE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAIRE à M. Henri DUPONT en sa qualité de chef de pôle "Ressources" .

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. RENARD, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et,

en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2015 est abrogée.

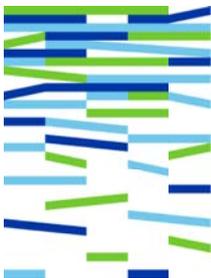
**Article 3:**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial

SIGNE

## Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

**1.1** Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Aurore JANIN en sa qualité d'adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN et d'Aurore JANIN, de Philippe MOREL en sa qualité de chef du Pôle Ressources et Eco-responsabilité	Secrétaire général
Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Philippe GOEDERT	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
Hervé MARNEFFE	Adjoint au Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE, Jean-Luc RENARD, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et de Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Elvis MAIRE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes (UTI MA)
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Thierry BADIER, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Chaumont, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint- Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

**1.2** Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 €HT pour les travaux ;
- à 20 000 €HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
François STOFFEL	Responsable de l'Unité gestion de proximité – Ressources Humaines
Charlène BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Blandine MERTZ	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2015 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial  
SIGNE

Nancy, le 11 juillet 2016

## Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 août 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation de Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision d'intérim du 15 juin 2016 au bénéfice de Monsieur Olivier VERMOREL,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- Olivier VERMOREL, adjoint par intérim au directeur territorial ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Aurore JANIN, adjointe ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Hervé MARNEFFE, adjoint au chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux ;
- Philippe GOEDERT, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances.

## **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

## **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

## **Article 4 :**

La décision portant délégation de signature du 3 mars 2016 est abrogée.

## **Article 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial

**SIGNE**

## Liste 1

### LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Charlène BIJOU, Philippe MOREL en sa qualité de chef du pôle ressources et éco-responsabilité
Ressources humaines	François STOFFEL et en cas d'absence ou d'empêchement de François STOFFEL, Aurore JANIN en sa qualité de secrétaire générale adjointe.
Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LUGHERINI, Michelle LAQUENAIRE en sa qualité de chef d'arrondissement
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Blandine MERTZ, Maryan KOLANEK en sa qualité de chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Patricia BOUDIERE en sa qualité d'adjointe
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenne	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Elvis MAIRE en sa qualité d'adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardenne
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	<p>François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE et Jean-Yves HELLE, Jean-Luc RENARD en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	<p>Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	<p>Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Frédéric POINSOT en sa qualité de chef de l'agence de Longeau</p>

Nancy, le 11 juillet 2016

## Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2016, portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

### **Arrondissement Développement de la Voie d'Eau**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- FORTIN Jean-Marc
- OSTER Julien
- WIECZOREK Aurélie

### **Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ARTIS Guillaume
- CHENOT Stéphanie
- COLLONGUES Manuel
- KOLANEK Maryan
- SCHWAGER Marc

### **Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- DENIS Pascal
- GILLET Céline
- JUDON Rodolphe
- KOENIG Christine

### **Secrétariat Général**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BALLAND René
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENAUDIN Cécile
- ROHRBACH Sylvain
- SIMON Martine
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- GRANDCLAUDE Samuel
- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 €HT :

- LANDOT Edith

**U.T.I. CMRO**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ALBERICI Bruno
- COQUIN Claudine
- LEMOINE Laurent
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel
- VUYBERT François
- WAGNER Eric

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BOHIN Christian
- DETHOREY Jean
- FAGNIERES Joël
- LUDWIG Sylvianne

**U.T.I. CV**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BARET Anthony
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- HERNU Jérôme
- MARCHAL Régine
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène
- WYSOCKI Patrick

### **U.T.I. CMRE-EN**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CAPRION Alain
- CHARDIN Jean-Pierre
- FRANCOIS Régis
- ILLY Jean-Paul
- MARTIN Stéphanie
- MOUROT Philippe
- MOUTTON Xavier
- MUNOS Stéphane
- PIGATO Sébastien
- POLO Romain

### **U.T.I. Moselle**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- FRANCOIS Catherine
- FRANCOISE Patrick

#### **Agence « Exploitation »**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- VUILLAUME Jean-Pierre

#### **Montant inférieur à 2 300 €HT :**

- DURTHALER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

#### **Montant inférieur à 1 000 €HT :**

- CAMPOS PEREIRA Manu

#### **Agence « Ingénierie et maintenance »**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- THIEBAUT Claude

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- BACHER Yves
- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- DE LAZZER Xavier
- DONOT Patrice
- HAUMESSER David
- JACQUOT Pascal
- MIGLIOLI Marc
- RUCHET Michel
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- MORELLE Patrick

**Agence de Metz**

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- DEVELLOTTE Jean-Michel
- WINGERTER Catherine

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- KRZEMINSKI Didier

**Agence de Pont à Mousson**

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- RENARD Jean-Luc

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- ROBIN Joël

## **Agence de Toul**

### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- HELLE Jean-Yves

### **Montant inférieur à 2 300 €HT :**

- NOISETTE Thierry

### **Montant inférieur à 1 000 €HT :**

- WINGLER Christa

## **U.T.I. Meuse-Ardennes**

### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- ADNET Christine
- CAURIER Alain
- DUPONT Henri
- LANDOT Edith
- LEPRINCE Romuald
- MACEL Patrice
- MACEL Dominique
- MAIRE Elvis
- MANETTA Mickaël
- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry
- ROGISSART Frédéric
- RYDZIK Bruno
- SIMON Pascal
- VILLA Thibaut

### **Montant inférieur à 1 500 €HT :**

- BARCZI Fabien
- CHOUET Jean-Luc
- CORDIER Alain
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GEMINEL Adrien
- GUIRSCH Éric
- GOFFETTE Fabrice
- GOMES Nicolas
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane

- PICASSO Rémy
- PITTAU Olivier
- PROFILI Pascal
- UNDREINER Stéphane
- VINOT Patrick
- VIVIANI Jean-Pierre

### **U.T.I. CCB**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- CARBILLET Gérard

#### **Agence de Chaumont**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- BADIER Thierry

#### **Agence de Longeau**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- BELLUZ Pascal
- GUYOT Philippe
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- POINSOT Frédéric
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

#### **Agence de Saint-Dizier**

#### **Montant inférieur à 4 000 €HT :**

- CRESSOT Dominique
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MICHEL Xavier
- MION Christophe

#### **Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 2 septembre 2015 est abrogée.

**Article 3** :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial  
SIGNE

Nancy, le 11 juillet 2016

**Décision portant  
subdélégation de signature en matière  
de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation  
du domaine public fluvial**



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3, alinéa 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision d'intérim du 15 juin 2016 au bénéfice de Monsieur Olivier VERMOREL,

**DECIDE**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNÉ, subdélégation est donnée à Monsieur Olivier VERMOREL, adjoint au Directeur territorial par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DIEUDONNÉ et de Monsieur Olivier VERMOREL, à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

**Article 2 :**

La décision portant subdélégation de signature du 2 septembre 2015 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial

SIGNE